



MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Canton de Luneray

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en date du vingt et un février deux mille dix-huit, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, en Mairie de Longueville-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Olivier BUREAUX, Maire.

Etaient présents : M.GOUGEON, Mme BOURDON, M.DELABARRE, M.PETIT, Mme MONCHAUX, M.SUEUR, Mme BONNEAU et Mme MOREL.

Etaient absents ayant donné pouvoir : M.HATCHUEL ayant donné pouvoir à M.BUREAUX, Mme BRUN ayant donné pouvoir à M.DELABARRE et M.SOULET ayant donné pouvoir à M.GOUGEON.

Etaient absents : Mme OSTYN et M.FOGT.

Secrétaire de séance : Mme BOURDON

* * * * *

Monsieur le Maire ouvre la séance, accueille ses collègues et, recueille l'avis des membres du Conseil Municipal sur le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017. Mme BONNEAU souhaite préciser son propos concernant la propreté de la salle des associations. Cela concernait une date en particulier et non pas l'état de la salle en général. A l'issue de cette intervention, le procès-verbal est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal, transmis pour signature et remis à la secrétaire de séance.

MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 institue une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertises et d'engagement professionnel qui a vocation à se substituer aux régimes indemnitaires actuellement mis en œuvre dans la fonction publique et plus particulièrement pour la commune : l'IEMP (indemnité de missions de Préfecture), l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et la prime de Noël. Il repose sur 4 critères : le niveau de responsabilité et d'expertise, le type de missions, les contraintes du poste et l'expérience de l'agent. Le RIFSEEP se décompose en deux indemnités : l'IFSE - Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, et le CIA – Complément Indemnitaire Annuel.

L'IFSE est versée mensuellement, le Centre de Gestion encourage les collectivités à verser le CIA en une ou deux fois pour marquer le caractère exceptionnel de cette prime.

Pour mettre en place l'IFSE, il faut tout d'abord définir des groupes de fonctions par cadre d'emploi. Ces groupes se déterminent en fonction de l'encadrement, de la technicité, de la qualification, des sujétions particulières liées au poste.

Cette hiérarchisation des postes consiste en une évaluation des emplois les uns par rapport aux autres à partir de l'organigramme pour obtenir un classement des postes. Cette méthode est celle recommandée par le CDG pour des petites structures comme la mairie de Longueville-sur-Scie. La Commission Finances et Administration Générale du 10 janvier 2018 a établi l'organigramme de la commune et les montants plafonds de l'IFSE correspondants.

Groupes de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints administratifs :

Groupes de fonction	Emploi	Plafonds en euros
G 1	Encadrement et sujétions particulières - secrétaire générale de mairie	9 172 €
G 2	- agent d'accueil - gestionnaire de moyens	5 394 €

Groupes de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints d'animation :

Groupes de fonction	Emploi	Plafonds en euros
G 1	- agent d'animation / ATSEM école maternelle	2 135 €
G 2	- agent d'animation bibliothèque, garderie périscolaire, surveillance cantine	935 €

Groupes de fonctions pour le cadre d'emplois des adjoints techniques :

Groupes de fonction	Emploi	Plafonds en euros
G 1	Encadrement et sujétions particulières - responsable hiérarchique de l'équipe technique	3 945 €
G 2	Sujétions particulières - responsable fonctionnel du restaurant scolaire	1 228 €
G 3	- agent de voirie - agent d'entretien	935 €

La Commission du 10 janvier 2018 a également étudié le Complément Indemnitare Annuel sur la base de 10% du montant plafond de l'IFSE, versé en une seule fois, à l'issue d'un entretien annuel d'évaluation favorable, en récompense d'un pic d'activités exceptionnel ou d'une mission particulière. Bien que l'attribution du CIA soit du ressort unique du Maire, Monsieur le Maire souhaite qu'elle soit au préalable validée par la Commission Finances à chaque fois que cela sera nécessaire.

Les montants de l'IFSE correspondent aux primes que les agents percevaient déjà auparavant. Seul le groupe 1 du cadre d'emploi des adjoints d'animation bénéficient d'une prime supplémentaire au regard de leur implication et de leur responsabilité auprès des enfants de l'école maternelle.

Monsieur le Maire propose de mettre en place le RIFSEEP au sein de la commune, selon les modalités étudiées et proposées par la Commission Finances et de l'autoriser à prendre toutes les mesures inhérentes à cette décision.

Mme BONNEAU ne comprend pas pourquoi un groupe de fonction supplémentaire n'a pas été ajouté sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation, afin de ne pas mettre au même niveau un agent de bibliothèque et un agent d'animation de la garderie périscolaire. Monsieur le Maire lui indique que la mise en place du RIFSEEP n'avait pas pour but de remettre en cause les primes actuelles ni d'augmenter la masse salariale, qu'une seule exception a été faite pour les ATSEM de par leur sous-effectif et qu'à ce jour, le travail fourni par l'agent de bibliothèque est conforme aux attentes mais n'a pas amené la Commission Finances et Administration Générale a créé un groupe de fonction supplémentaire avec une prime plus élevée. Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'annonce faite lors de la présentation des vœux, le temps de travail de l'agent de bibliothèque serait, lui, revalorisé.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent la mise en place du RIFSEEP à l'unanimité des suffrages exprimés et autorisent Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures inhérentes à cette décision. Mme BONNEAU s'abstient.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE VERS LA COMMUNE

Monsieur le Maire poursuit en informant l'assemblée que la compétence transport scolaire était jusqu'ici assumée par la Communauté de Communes Terroir de Caux. Cette compétence se divise en deux parties : la gestion du transport (cartes de car) et la surveillance. La Communauté de Communes a souhaité transférer cette compétence aux communes.

Sur la partie gestion du transport, chaque commune gère les enfants de son territoire et la Communauté de Communes reverse la compensation correspondante à la commune.

Pour la partie surveillance, la Communauté de Communes a proposé à la commune de Longueville-sur-Scie d'être la commune coordinatrice entre Criquetot et Muchedent.

Monsieur le Maire propose deux alternatives. La prise totale de la compétence avec les deux agents de surveillance du car, une obligation de conventionnement avec les autres communes précitées et le bénéfice de la compensation financière dans son intégralité ; soit une prise de compétence pour le seul territoire de Longueville avec l'agent dévolu à la surveillance du car sur le trajet longuevillais uniquement.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'opter pour la prise de compétence sur le seul territoire longuevillais, de prendre en charge l'agent de surveillance sur le trajet communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette décision dont la convention avec la Région.

DEMANDE DE SUBVENTION DU VC HAUTOT

Le VC Hautot a transmis sa demande de subvention pour la course qui a eu lieu le 11 février dernier. Cette demande de subvention n'est pas encore passée en Commission Finances en raison de l'absence de plusieurs membres mais Monsieur le Maire informe ses collègues que l'association lui a fait part de problèmes de trésorerie et de l'urgence de percevoir cette subvention.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'attribuer la même subvention que les années précédentes, à savoir 380€ qui seront prélevés à l'article 6574 du Budget Primitif 2018 et rappelle que cette subvention est fixe et ne dépend pas du nombre d'adhérents ou du nombre de manifestation dans l'année.

La proposition de Monsieur le Maire est acceptée à 11 voix « pour » et une abstention de Mme BONNEAU.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme BOURDON présente la fresque pour la salle de restauration scolaire, retenue par la Commission Vie scolaire du 24 février dernier. Il est proposé de prendre une délibération lors du prochain Conseil Municipal pour valider l'intervention de l'artiste et le coût de la fresque.

Monsieur le Maire informe ensuite l'assemblée de la satisfaction des usagers de l'agence postale communale depuis son ouverture.

Il poursuit en expliquant qu'un accord a été trouvé avec les enseignants pour l'accueil du centre de loisirs la première semaine des petites vacances, excepté celles de Noël.

La borne de marché a été installée par Bouygues Energie et une demande de raccordement a été effectuée auprès d'ENEDIS.

Monsieur le Maire poursuit en rappelant que le Rallye de Dieppe se tiendra les 11, 12 et 13 mai prochains. Quelques améliorations seront apportées pour le passage des voitures sous le pont Saint Pierre mais M.DELABARRE craint malgré tout que le flux de voiture ne retarde le pointage des voitures de rallye.

Monsieur le Maire remercie le personnel et les conseillers municipaux qui ont participé à la distribution des bacs de tri. Un complément de livraison vient d'être effectué et les familles peuvent demander un bac supplémentaire si le leur ne suffisait pas. Monsieur le Maire précise que des claustras doivent être installés pour les containers des immeubles.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'assemblée ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur active participation et lève la séance à 20h15.